



Communiqué de Presse

Date

11 mars 2010

Activité des autorités de conciliation en matière de litiges portant sur les baux à loyer

Au cours du deuxième semestre 2009, 17'109 nouvelles contestations ont été déposées auprès des autorités de conciliation en matière de litiges portant sur les baux à loyer, soit 221 de plus qu'au premier semestre 2009. Comme base de comparaison déterminante, il faut toutefois se reporter en premier lieu au semestre correspondant de l'année antérieure (le deuxième semestre 2008). Cette comparaison, fait apparaître un recul du nombre de contestations relativement petit, concrètement de 17'879 à 17'109 cas, à savoir 770 de moins, soit une réduction de 4.31 %.

Dans 7'774 cas les parties ont abouti à un accord, cela correspond à 46.15 % des cas réglés. Dans 2'838 cas, soit 16.85 %, aucun accord n'a pu être trouvé. Dans 1'169 cas, soit 6.94 % des cas réglés, une décision est intervenue. 5'063 cas, soit 30.06 %, ont été résolus autrement (non-entrée en matière, sans objet, désistement, renvoi devant un tribunal arbitral).

10'206 cas étaient encore en suspens à la fin du deuxième semestre 2009, soit 1'594 de plus qu'au semestre précédent.

Contacts / Renseignements: Cipriano Alvarez, chef du centre de prestations Droit, tél. 079 286 05 29

Annexes: 3 tableaux
5 illustrations